

snes
fsu 128
U.

CIO

une première victoire

p. 3

IMP : un dispositif dangereux, comme prévu

p. 3

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

Le Bulletin de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)



ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1217 S 07639
Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu
N° 100 Juillet 2015 0,70 € Dépôt légal : 3ème trimestre 2015

100 numéros au service de la profession

Second Degré-28 n°1

Bulletin de la section d'E-et-L. du S.N.E.S.

Le n°: 3 F - Imprimerie spéciale du S.N.E.S.-28 - 17 bis, rue Saint-Michel 28000 Chartres - Commission Paritaire : en cours - Dépôt légal: 4è trimestre 1983 - Directeur de la Publication: Jean-Robert Gourmond

«SD-28» pourquoi ?

Vous avez en main le premier numéro de "Second Degré 28", le bulletin trimestriel de la Section d'Eure-et-Loir du SNES. C'est une nouveauté dans notre département.

Pourquoi ce bulletin ?
La situation à tous égards inédite que nous connaissons depuis Mai 1981 exige du Syndicat et des Syndiqués une démarche nouvelle.

Nous n'avons plus à faire face comme sous les gouvernements de droite, aux agressions d'une politique scolaire dont nous ne voyons pas les objectifs. Mais nous devons faire entendre notre voix face au déchaînement et aux pressions de la droite pour que tous les engagements pris en 1981 soient tenus et pour que les meilleures solutions aient lieu (suite p. 8)

POUR UN BUDGET 84

- qui prenne vraiment en compte
- ▶ LES BESOINS POUR LA FORMATION INDISPENSABLE A LA SORTIE DE LA CRISE.
- ▶ LA HAUSSE PRÉVUE DES EFFECTIFS.
- ▶ LE MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉNOVATION.

RASSEMBLEMENT

Chartres - Mercredi 9 Nov.

à l'appel du SNES, du SNI-PEGC, du SNETAA, du SNAU, du SNIEN, du SNAEN, du du SNISSEPE, de la FEN-28 et de la FCFE (Parents d'élèves Andrieu) avec le soutien du SNEP, du SNEEPS, du SNEPEN, du SNETAP, du SNAI-ASSEN

- 14h** Réunion d'information et d'échanges à l'Hôtel de Ville (1^{er} étage)
- 16h** Rassemblement devant l'Insp. Acad.

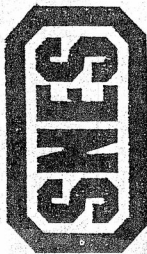
Vous avez en main le 100ème numéro de *Second Degré 28*, le bulletin de la section d'Eure-et-Loir du SNES paru pour la première fois à la fin de l'année 1983. Au cours de ces cent numéros, nous n'avons cessé de vous rendre compte des enjeux de nos métiers dans le département: échos des établissements, rassemblements, manifestations, formations syndicales...

En 1983, James Cognard et Jean-Robert Gourmond espéraient encore que les engagements pris par la gauche arrivée au pouvoir en mai 1981 soient tenus... En 2015, force est de constater que la gauche revenue au pouvoir en 2012 non seulement ne tient pas ses engagements mais mène une politique que n'aurait pas renié la droite.

Hier comme aujourd'hui, le SNES est à vos côtés pour défendre vos droits individuels et collectifs et porter une réelle ambition pour le service public d'éducation.

SOMMAIRE	
Éditorial	1
Éditorial du n°1	2
CIO, une première victoire.....	3
IMP : un dispositif dangereux.....	3
Cessation de suractivité	4

Second Degré-28



n°1

Bulletin de la section d'E-et-L. du SNES.

Le n° 3 F. - Imprimerie spéciale du S.N.E.S. - 281 - 17 bis, rue Saint-Michel 28000 Chartres - Commission Paritaire : en cours - Dépôt légal : 4^e trimestre 1983 - Directeur de la Publication: Jean-Robert Gourmond

«SD-28»

pourquoi ?

Vous avez en main le premier numéro de "Second Degré 28", le bulletin trimestriel de la Section d'E-et-L. du SNES. C'est une nouveauté dans notre département.

Pourquoi ce bulletin ? La situation à tous égards est telle que nous connaissons depuis Mai 1984 exige du Syndicat et des Syndiqués une démarche nouvelle.

Nous n'avons plus à faire face comme sous les gouvernements de droite, aux agressions d'une politique scolaire tout à fait répressive. Mais nous devons faire entendre notre voix, face au déchaînement et aux pressions de la droite, pour que tous les engagements pris en 1981 soient tenus et pour que les meilleurs solutions aient

(suite p. 8)

POUR UN BUDGET 84

qui preme vraiment en compte

- ▶ LES BESOINS POUR LA FORMATION INDISPENSABLE A LA SORTIE DE LA CRISE.
- ▶ LA HAUSSE PRÉVUE DES EFFECTIFS.
- ▶ LE MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉNOVATION.

RASSEMBLEMENT

Chartres - Mercredi 9 Nov.

à l'appel du SNES, du SNI-PEGO, du SNETAA, du SNAU, du SNIEN, du SNAEN, du SNTISSEPE, de la FEN-28 et de la FCFPE (Parents d'élèves Andrieu) avec le soutien du SNEP, du SNEEPS, du SNIEN, du SNETAP, du SNAI-ASSEN

14h Réunion d'information et d'échanges à l'Hôtel de Ville (1^o étage)

16h Rassemblement devant l'Insp. Acad.

Des dates à retenir

* Dépôt des dossiers pour le C.A.F.E.S. et l'Agrégation

Les dossiers doivent être déposés au Rectorat au plus tard le 16 Décembre 1983 à 17 h. ou postés ce même jour (cachet de la poste). Voir B.O. n°36 du 13-X-83 p. 3231 et suivantes/

* Demandes de mutation

L'arrêté du 14-X-83 fixe au 16 Décembre 1983 la date limite de dépôt des demandes auprès du Chef d'Établissement. Mais attention, celui-ci peut fixer une date plus rapprochée pour la vérification des dossiers.

Pour plus de renseignements voir le B.O. n° 37 (20-X-83) et surtout le dossier spécial de l'U.S. à paraître vers le 10 Novembre.

* Dépôt des projets de P.A.E.

Pour la première tranche les projets devaient être déposés avant le 10 Octobre. Les deux prochaines échéances sont maintenant le 15 Décembre et le 16 Février. Mais attention, le Conseil d'Établissement doit auparavant avoir donné un avis favorable. Voir B.O. n°24/

«SD-28» pourquoi? (suite)

grands dossiers (formation des maîtres, services, revalorisation de notre fonction) soient retenus.

Nous pouvons nous appuyer sur les orientations gouvernementales d'élevation de la qualité des formations et sur les avancées et les potentialités dans divers domaines : créations de postes aux rentrées 1981 et 1982 alors que la droite avait programmé des réductions, mise en place des Zones Prioritaires de développement des stages de formation sur le temps de travail, plan de qualification de 30.000 MA, début d'intégration des A.E. dans le corps de la fonction. La rénovation du système éducatif exige des moyens importants qui ne sont pas à l'heure actuelle programmés à la hauteur nécessaire ni au budget 1984, ni dans le projet de IX^e Plan. Doit nos actions pour les améliorer et l'initiative du 9 Novembre.

Refuser ces moyens ne serait pas judicieux car le développement de l'investissement éducatif est l'un des leviers pour sortir de la crise que connaît notre pays (voir notre campagne sur ce thème p. 2). Pour convaincre l'opinion publique les élus, le gouvernement, il faut que les initiatives syndicales et pédagogiques soient nombreuses à la base dans les établissements.

Aussi voulons-nous faire de "S.D. 28" le lieu, proche des S₂, où pourront s'exprimer et s'échanger les luttes et les expériences des sections de notre département

Bureaux de S₂, faites-nous part de vos critiques et suggestions, mais pardonnez-nous les défauts de ce premier numéro. Rendez-vous au n°2, prochainement en janvier. James COGNARD

CIO : une première victoire

C'est maintenant officiel, **le président du Conseil Départemental a informé** le ministre de l'Éducation Nationale **de l'intention** du Conseil départemental **de se désengager du financement des trois CIO à gestion départementale.**

Le maillage actuel du département est efficient et répond aux besoins des populations. En se désengageant, le Conseil Départemental place 3 CIO sur 4 dans une situation difficile du point de vue de leur fonctionnement. Mais le Conseil Départemental a décidé d'abonder les budgets jusqu'en décembre 2015. De nouvelles modalités de fonctionnement sont à construire pour l'avenir, nous serons très vigilants pour que tous les CIO du département aient les moyens de fonctionner.

Dans le même temps, le Ministère de l'Education Nationale a publié une "carte cible des CIO" qui prévoyait dans ce cas de figure de ne conserver que les CIO de Chartres et de Châteaudun comme CIO d'État (en plus de celui de Dreux).

Face à l'avenir incertain du CIO de Nogent le Rotrou (fermeture pure et simple, transformation en annexe...) , nous sommes intervenus en Comité Technique Académique le 18 juin et avons obtenu de la rectrice l'intégration de ce dernier CIO à la carte cible. En CDEN le 25 juin, nous avons fait voter un vœu, adopté à l'unanimité, défendant le maillage géographique actuel. **Tous les CIO du département seraient donc conservés sous forme de CIO d'État.**

C'est une première victoire... La balle est maintenant dans le camp du ministère qui doit entériner ce maintien de tous les CIO du département.

IMP : un dispositif dangereux, comme prévu

Dès le début, le SNES s'est opposé aux IMP (vote contre au CSE). Leur mise en place à la rentrée démontre, s'il en était besoin, les dangers de ce dispositif.

On constate en premier lieu **l'insuffisance des enveloppes d'IMP** : toutes les missions effectuées auparavant sur une décharge ou en HSE ne peuvent plus être rémunérées ainsi. De plus, les DHG comptent déjà trop d'heures supplémentaires. Elles ont nécessité de pénibles concessions des collègues pour trouver des arrangements qu'ils ne veulent plus remettre en cause. Ainsi, de nouveaux allègements de service sont donc impensables pour les collègues et la transformation d'IMP en décharges horaires est rendue de fait impossible.

En second lieu, après la période des votes sur les DHG, les directions d'établissements ont pu démarcher les collègues qu'elles considéraient comme les plus « qualifiés » pour effectuer des missions particulières pensées par elles comme prioritaires, évidemment sans proposer que celles-ci soient données sous la forme d'un allègement de service. Elles ont pu trouver des « accords » sans passer par des moments préalables de consultation collective ou avec des représentants des personnels qui auraient mis en lumière l'insuffisance de l'enveloppe et la **mise en concurrence** qui en résulte pour les personnels ou auraient pu proposer

d'autres missions.

Enfin, ces missions particulières et leurs répartitions sont présentées par les directions d'établissements et discutées en conseil pédagogique et non en commission permanente. **Le conseil pédagogique devient ainsi le lieu privilégié de discussion ou de disputes où l'on peut « tirer la couverture à soi » pour toucher la prime.** Or, en conseil pédagogique siègent des personnes désignées par le chef d'établissement, et non des représentant-e-s élu-e-s comme en commission permanente. De plus, on y juge le travail ou le « mérite » des collègues et la nécessité de les rémunérer ou pas, participant à une compétition entre disciplines, une course au mérite, sans cadre démocratique. **Les personnels sont donc dessaisis des enjeux de manière collective et mis en difficulté pour revendiquer de meilleures conditions de travail pour tous.**

Après cette année de « flou », il s'agit donc pour nous de faire en sorte que les choses se passent différemment dans les établissements. Les missions particulières doivent être imaginées collectivement, pensées et discutées dès le début avec des décharges afin que les DHG en tiennent compte. Il s'agit d'informer les collègues de cette possibilité de décharge à laquelle ils ne veulent parfois pas croire.

Julien Jaffré

CESSATION DE SURACTIVITÉ...

Chères et Chers Collègues,

J'ai récemment eu 60 ans. C'est l'âge où naguère en France on pouvait partir à la retraite avec le sentiment du devoir accompli. Aujourd'hui, et en particulier dans la fonction publique c'est à peine si, de réformes en reculs, on ne nous fait pas de cette perspective une pensée honteuse. J'enrage.

Je passe sur mes états de service, qui ne me permettront de bénéficier qu'à peine du dispositif canada dry à la sauce hollandaise dit « carrières longues ». J'enrage.

Je revendique en revanche

- d'avoir été, dès 1993, de la première manifestation chartraine (une vingtaine de paumés devant la préfecture) contre la réforme Balladur qui faisait passer de 37,5 à 40 le nombre d'annuités requises dans le *privé* pour une retraite à taux plein ;

- d'avoir participé avec enthousiasme aux mouvements de grève de décembre 1995, de 2003 et de 2010, qui n'ont pu mieux faire que limiter les dégâts que les orientations ultralibérales du capitalisme ont infligés au système de retraite solidaire par répartition inventé par le Conseil National de la Résistance et mis en œuvre à la Libération par le ministre Ambroise Croizat ;

- d'avoir entendu avec intérêt, en 2010 à Champhol, lors d'un meeting très rassembleur que j'ai contribué à organiser, le socialiste (eh oui : même au PS il reste des poches de résistance et de bon sens) Gérard Filoche dire : « les deux meilleures années de la retraite sont les premières ; les deux plus difficiles années de l'activité sont les dernières », ce que je crains d'expérimenter dès maintenant.

J'enrage toutefois

- de n'avoir pas été assez convaincant depuis 1995 pour entraîner plus de collègues dans la bataille
- de voir mon syndicat hésiter trop souvent sur les objectifs et les modalités d'information, de mobilisation et d'action

- de constater que la précarité galopante devient la norme chez les étudiants et qu'auprès des jeunes générations de profs, l'affaire des retraites semble entendue : soit par résignation, soit parfois même par religion du travail, deux formes siamoises d'aliénation.

Mais comme la rage n'est peut-être ni bonne conseillère, ni source de bien-être, je me vois obligé de recourir, une fois ne sera pas coutume, à une solution individuelle, inspirée par ce que l'état providence mettait couramment en place il y a encore une quinzaine d'années. La cessation progressive d'activité (CPA) permettait en effet à un fonctionnaire de passer les 5 dernières années de sa carrière à mi-temps avec 80% de son salaire, et de créer ainsi une transition douce avec le temps de la retraite.

Faute de pouvoir faire valoir des droits qu'on nous rogne ou nous dénie de plus en plus, je décide donc de me mettre en **cessation immédiate de suractivité** :

- je renonce à l'enseignement en CPGE, que j'ai beaucoup aimé mais qui donne un surcroît de tâches administratives (organisations des colles et devoirs surveillés) mal reconnu ;

- je refuse désormais de figurer sur une liste de candidats pour siéger au CA et y porter la parole aussi collective que possible de mes collègues. Je siégerai le 3 juillet pour la dernière fois ;

- je persiste à refuser les heures supplémentaires et (depuis la réforme Chatel du lycée et l'empiètement sur les missions des CO-Psy) les fonctions de professeur principal,

- je refuserais bien évidemment, si d'aventure cela m'était proposé, toute tâche ouvrant droit à une indemnité pour mission particulière (IMP) : je crois d'ailleurs que m'importe peu la rétribution « indemnitaire » est sciemment étudiée pour brouiller ou casser le repère du salaire qui devrait être notre boussole revendicative.

J'arrête là, pour ne pas me remettre à enrager de façon stérile. Je reste évidemment un militant syndical actif, dans une section SNES d'établissement dont je salue le renouvellement qui a permis un travail collectif remarquable, dans des conditions complexes. J'invite les collègues plus jeunes que moi (vu mon âge, c'est quasi tout le monde) à assurer la continuité et l'élargissement de ce travail d'information, de réflexion, de proposition et d'action. Syndiquez-vous ! Syndiquez vous SNES-FSU !

Claude SIMON, 27 juin 2015